

Avis voté en plénière du 11 décembre 2018

## L'évolution des métiers de la fonction publique

## Déclaration du groupe Environnement et nature

Le groupe environnement et nature approuve le contenu des préconisations de cet avis, notamment en ce qu'elles empruntent deux voies qui nous paraissent incontournables :

L'une consiste à accompagner, au moyen d'un organisme dédié, la formation continue des personnels et l'évolution des métiers en s'attachant notamment à la question des reconversions, et ce, en dotant l'organisme en question de moyens supplémentaires à ceux actuellement mobilisés aux fins de la formation professionnelle initiale.

L'autre, exprimée dans les dernières recommandations, consiste à assurer en quelque sorte une formation croisée ou symétrique des personnels de la fonction publique. Il s'agit d'assurer une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques par ceux dont ce n'est pas la spécialité première, et inversement, de sensibiliser davantage les personnels dont la spécialisation de base est environnementale aux autres enjeux, sociaux et économiques, dans leurs méthodes et pratiques quotidiennes.

Nous insistons sur les progrès à accomplir en termes de gouvernance pour une meilleure transparence et pour des pratiques de réelle concertation et de coconstruction. Cela implique, pour les fonctionnaires, une évolution nette dans leur formation et l'exercice de leur fonction. Il s'agit bien de faire en sorte que les 5 millions d'agents de la fonction publique deviennent à la fois les capteurs et les relais des attentes et des propositions des citoyens. Pour l'adaptation à ces enjeux, les évolutions de formation de la fonction publique pourraient être connectées au plan de programmation de l'emploi et des compétences inscrit dans la loi de transition énergétique pour anticiper les transitions territoriales et professionnelles. Pour rappel, ce plan est élaboré par concertation entre les organisations syndicales et d'employeurs et les collectivités territoriales.

Ces points de vigilance n'enlèvent rien aux mérites des autres propositions, que celles-ci s'attachent à l'amélioration de la gestion des ressources humaines, à la consultation périodique des CESER sur l'évolution des métiers, au renforcement de la fonction « ressources humaines » ou à l'aménagement des conditions de mobilités.

C'est parce que cet avis, qui fait suite à nos travaux précédents sur l'évolution de la fonction publique, franchit une étape supplémentaire dans ces différentes directions, que nous voterons le texte.